

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00039

Numéro SIREN : 321 562 415

Nom ou dénomination : NOVANCES

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001000

Désignation de l'entreprise : SAS NOVANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 119 RUE MICHEL AULAS		69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 321562415		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 30092022	
		N-1 30092021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 57 778		AG 47 636	
Fonds commercial (1) AH 2 350 284		AI 44 064	
Autres immobilisations incorporelles AJ 39 177		AK 39 177	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 2 923		AS 2 923	
Autres immobilisations corporelles AT 1 356 420		AU 1 023 391	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU 422 943		CV 422 943	
Créances rattachées à des participations BB 3 000		BC 3 000	
Autres titres immobilisés BD 500		BE 500	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 83 881		BI 83 881	
TOTAL (II) BJ 4 316 907		BK 1 118 014	
Matières premières, approvisionnements BL 5 910		BM 5 910	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV 368		BW 368	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 4 279 572		BY 342 057	
Autres créances (3) BZ 1 614 701		CA 1 614 701	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 1 038 878		CG 1 038 878	
Charges constatées d'avance (3)* CH 152 690		CI 152 690	
TOTAL (III) CJ 7 092 120		CK 342 057	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 11 409 027		IA 1 460 070	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 5 484	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an CR 1 343 612	
Immobilisations		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotien

Désignation de l'entreprise : SAS NOVANCES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2 100 000.....)	DA	2 100 000	2 100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	76 925	76 925
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	210 000	210 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 355 832	2 220 252
	Report à nouveau	DH	487	487
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	452 165	635 580
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 195 410	5 243 245
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6 000	4 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	6 000	4 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	111 343	187 282
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	406 561	752 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	938 968	724 345
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 830 894	1 773 106
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	50	50
	Autres dettes	EA	106 107	99 427
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 353 623	1 161 706
	TOTAL (IV)	EC	4 747 547	4 698 076
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 948 956	9 945 321
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	4 626 022	4 432 228
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS NOVANCES		Néant ☐ *						
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	FD		FE		FF	
			FG	11 069 448	FH	16 681	FI	11 086 129
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 069 448	FK	16 681	FL	11 086 129	10 419 072
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	65 337	36 311	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	52 954	171 293	
	Autres produits (1) (11)				FQ	132	67	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	11 204 553	10 626 744	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	139 322	132 179	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	778	(444)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 323 479	3 945 115	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	196 669	179 899	
	Salaires et traitements*				FY	3 920 082	3 532 552	
	Charges sociales (10)				FZ	1 533 358	1 420 101	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*	GA	118 837	108 247	
				- dotations aux provisions	GB	44 064		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	103 315	65 021	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	214 122	288 122	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	10 594 027	9 670 790	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	610 526	955 954		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	33 535	44 806		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	5 910	9 850	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8	8	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	5 918	9 858	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 670	2 516	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	1 670	2 516	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	4 249	7 341		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	648 309	1 008 100		

Désignation de l'entreprise : SAS NOVANCES

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 014	34 076	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	3 630	17 912	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	6 644	51 989	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	3 397	6 033	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	4 782	19 905	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	2 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	10 179	25 938	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(3 535)	26 051	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	51 511	127 712	
Impôts sur les bénéfices *										HK	141 098	270 859	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	11 250 650	10 733 396	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	10 798 484	10 097 816	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	452 165	635 580	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								IG	2 648	33 183	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								1X			
	(9)	Dont transferts de charges								HX			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A1	8 523	5 564	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives								A4	201 138	187 264	
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										10 179		6 644	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
Régularisation charges										Charges antérieures		Produits antérieurs	
												2 648	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Transmission universelle de patrimoine de la SAS A1B1 CONSULTING en date du 26/07/2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Par décision du 13/12/2018, la société NOVANCES a donné son acceptation pour l'option du régime de l'intégration fiscale suivant l'article 223A du CGI, avec la société NOVANCES GRAND LYON, société mère du groupe fiscal ainsi formé.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 298 676		148 564
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 923		
Installations générales agencements aménagements divers	750 899		6 441
Matériel de transport	121		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	608 416		38 112
TOTAL	1 362 358		44 553
Autres participations	848 050		
Autres titres immobilisés	500		
Prêts, autres immobilisations financières	78 397		5 484
TOTAL	926 948		5 484
TOTAL GENERAL	4 587 981		198 601

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 447 240	
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 923	
Installations générales agencements aménagements divers			757 340	
Matériel de transport		121		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		47 447	599 080	
TOTAL		47 568	1 359 343	
Autres participations		422 107	425 943	
Autres titres immobilisés			500	
Prêts, autres immobilisations financières		0	83 881	
TOTAL		422 107	510 324	
TOTAL GENERAL		469 675	4 316 907	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	39 627	8 009		47 636
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 923			2 923
Installations générales agencements aménagements divers	555 960	30 827		586 787
Matériel de transport	121		121	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	397 407	81 862	42 665	436 604
TOTAL	956 410	112 689	42 786	1 026 314
TOTAL GENERAL	996 038	120 698	42 786	1 073 950

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8 009				
Instal.générales agenc.aménag.divers	30 827				
Matériel de bureau informatique mobilier	81 862				
TOTAL	112 689				
TOTAL GENERAL	120 698				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 000	2 000			6 000
TOTAL	4 000	2 000			6 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles		44 064			44 064
Sur comptes clients	283 173	103 315	44 432		342 057
TOTAL	283 173	147 379	44 432		386 121
TOTAL GENERAL	287 173	149 379	44 432		392 121
Dont dotations et reprises d'exploitation		147 379	44 432		
exceptionnelles		2 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 000		3 000
Autres immobilisations financières	83 881	5 484	78 397
Clients douteux ou litigieux	487 490	487 490	
Autres créances clients	3 792 082	3 792 082	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 271	4 271	
Impôts sur les bénéfices	17 587	17 587	
Taxe sur la valeur ajoutée	144 909	144 909	
Groupe et associés	1 426 984	83 372	1 343 612
Débiteurs divers	20 950	20 950	
Charges constatées d'avance	152 690	152 690	
TOTAL	6 133 844	4 708 835	1 425 009

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 029	6 029		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	105 314	69 152	36 162	
Fournisseurs et comptes rattachés	938 968	938 968		
Personnel et comptes rattachés	500 916	500 916		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	467 800	467 800		
Taxe sur la valeur ajoutée	828 659	828 659		
Autres impôts taxes et assimilés	33 519	33 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
Groupe et associés	406 561	321 198	85 363	
Autres dettes	106 107	106 107		
Produits constatés d'avance	1 353 623	1 353 623		
TOTAL	4 747 547	4 626 022	121 525	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	76 195			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	4 532			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	41.3900	50 734			50 734

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE NOVANCES	284 178		2 066 106	2 350 284	342 057
Total	284 178		2 066 106	2 350 284	342 057

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 186 260
Autres créances	20 644
Total	1 206 904

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 029
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	507 026
Dettes fiscales et sociales	588 942
Autres dettes	39 384
Total	1 141 381

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	152 690
Total	152 690
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 353 623
Total	1 353 623

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 607 665
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	135 580
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	4 743 245
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	4 743 245
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	4 743 245
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	31
Agents de maîtrise et techniciens	27
Employés	38
Total	96

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :7 000€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	470 000
Emprunts et dettes financières divers :	470 000
- Nantissement de parts sociales	470 000
Total	940 000

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	1 042
intérêts sur emprunts restant à courir	1 042
Total (1)	1 042

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Le montant des engagements retraite n'a pas été appréhendé au 30/09/2022.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- CABINET GAUDET	146 808	98.50	9 108
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SC LE CINQ MAJEUR	1 321	50.00	
- NEXIA FRANCE	8 316	19.80	
- OCTOPLUS	718 707	11.49	291 949
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation de charges	2 648	7725
- Régularisations clients	366	7718
- cessions d'immobilisations	3 630	7752
Total	6 644	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités	193	6712
- Sinistre assurance	1 954	6718
- Régularisation clients	1 250	6718
- VNC s/ cessions d'immobilisations	4 782	6752
- Provisions clients	2 000	6875
Total	10 179	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Charges fournisseurs	1 324
IJSS salariés	7 198
Total	8 522

Copie certifiée conforme

NOVANCES
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : Le Parc Millésime
119, rue Michel Aulas 69400 LIMAS
321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LA DÉCISION UNANIME
DES ASSOCIÉS DU 24 MARS 2023**

Exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 452 165,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	452 165,32 euros
Auquel s'ajoute	
un prélèvement sur le compte report à nouveau créditeur de	487,24 euros
un prélèvement sur le compte autres réserves de	47 347,44 euros
soit les sommes distribuables s'élevant à	500 000,00 euros
A titre de dividendes	500 000,00 euros
Soit 9,85 euros par action.	

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

La collectivité des associés prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

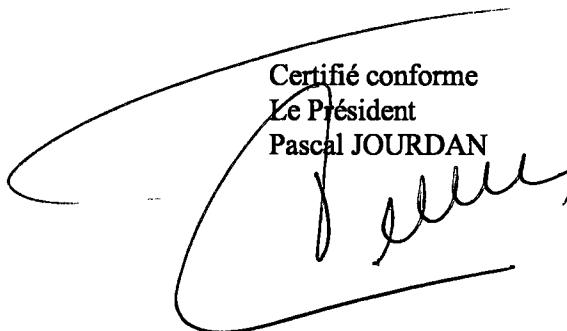
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 147,90 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 499 852,10 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, la collectivité des associés prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT	ELIGIBLE A ABATTEMENT	NON ELIGIBLE A ABATTEMENT
30/09/2021	500 000 €	138,04 €	499 862,03 €
30/09/2020	400 000 €	102,44 €	399 897,56 €
30/09/2019	516 979,46 €	132,47 €	516 846,99 €

Certifié conforme
Le Président
Pascal JOURDAN



NOVANCES

**SAS au capital de 2 100 000 €
119 RUE MICHEL AULAS PARC MILLESIME**

**69400 LIMAS
RCS de Villefranche-Tarare : 321562415**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

Opinion

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOVANCES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événement ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mougins le 1^{er} mars 2023

Pour la SARL R.E.A.C.

Le Commissaire aux Comptes associé
Inscrit près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Edouard RANIA

